



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

allergies

Question écrite n° 51830

### Texte de la question

Alerté par des exploitants agricoles de sa circonscription, dépensant de l'argent pour les traitements contre la prolifération de l'ambrosie qui peuvent être plus ou moins inefficaces, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales quelles dispositions peuvent être prises afin de lutter utilement contre ce fléau qui représente à la fois un problème économique, d'environnement et de mauvaise image de marque pour les départements et les parcs régionaux concernés, mais aussi de santé publique eu égard aux risques d'allergies dont souffrent de plus en plus de personnes et représentant ainsi un coût important pour notre système de santé.

### Texte de la réponse

L'ambrosie à feuilles d'armoïse (*Ambrosia artemisiifolia*) est originaire d'Amérique du Nord. Elle est apparue dès la fin du XIXe siècle en France où elle est principalement répandue dans les moyennes vallées du Rhône et de la Loire (Lyonnais, Bas-Dauphiné, Roannais). Cette plante est doublement nuisible pour l'homme. D'une part, l'ambrosie est une mauvaise herbe des cultures de printemps, et notamment du tournesol, du fait de l'absence d'herbicide suffisamment efficace et sélectif : ces deux plantes appartiennent à la même famille botanique (astéracées). D'autre part, l'ambrosie est une source très importante de pollinoses, qui se traduisent essentiellement par des allergies oculaires et respiratoires. Le ministère de l'agriculture et de la pêche attache donc la plus grande attention à l'accroissement rapide des populations de cette espèce adventice sur le territoire français en général, et dans la région Rhône-Alpes en particulier. Les services régionaux de la protection des végétaux des directions régionales de l'agriculture et de la forêt apportent leur soutien à la lutte contre l'ambrosie au travers d'un appui technique aux agriculteurs. Ces derniers sont en outre informés chaque année, par l'intermédiaire des avertissements agricoles, des méfaits liés à la propagation de cette mauvaise herbe. De plus, afin de tenter de résoudre les problèmes de santé publique engendrés par cette plante, des groupes de travail « ambrosie » regroupant les services de la protection des végétaux, ceux de la santé et de l'environnement, sont mis en place dans les régions en vue de définir les modalités pratiques de la lutte contre cette adventice. Enfin, des recherches sont en cours sur l'ambrosie, en particulier à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), afin notamment d'améliorer les techniques de lutte contre cette espèce opportuniste et rudérale, capable d'envahir non seulement les cultures de printemps, mais aussi d'autres espaces ouverts où le sol est à nu.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51830

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2004, page 9101

**Réponse publiée le :** 31 janvier 2006, page 927